

Grève sur l'indexation des salaires à Mayotte

Fin avril le gouvernement a reçu les syndicats mahorais et les fédérations de la Fonction Publique (CGT-Mayotte et l'UGFF cette fois-ci pour toutes les fédérations de la Fonction publique).

Le gouvernement a annoncé enfin sa volonté de respecter la promesse de M. Hollande, alors candidat, de mettre en œuvre l'indexation des rémunérations des fonctionnaires, comme dans les autres DOM, applicable rétro-activement au 1^{er} janvier 2013.

La proposition d'une indexation de 40 %, avec une montée en charge sur 8 ans, de 5 % par an, est inacceptable pour l'ensemble des syndicats. Le niveau de vie est bien plus élevé à Mayotte, plus chère encore que la Réunion, les syndicats revendiquant 115 %. La montée en charge sur 8 ans équivaut au nom respect de l'engagement pris.

Le tout prend place dans un contexte d'intégration tardive et incomplète dans la fonction publique de droit commun, une grande partie des agents appartenant encore à des corps et cadres d'emploi temporaires et dotés d'une grille souvent inférieure au SMIC hexagonal. Entre les fonctionnaires des 3 versants, les agents des établissements publics (Sécurité sociale) et des entreprises à statut (énergie), c'est la moitié de la population active mahoraise qui est directement concernée. L'indexation est un élément essentiel pour le développement de l'île.

Le gouvernement réunira de nouveau les syndicats en métropole fin mai, pour une ultime séance de concertation.

L'ensemble des syndicats mahorais (CGT-Ma - CFDT - UD-FO - CFE-CGC - FSU - Union syndicale Solidaires Mayotte - UNSA - SAEM/FAEN) ont appelé à une grève reconductible le 14 mai, extrêmement suivie dans tous les secteurs, et ont reconduit le mouvement :

- « Tant que l'ouverture des négociations ne sera actée :
- sur le taux d'indexation
- sur l'échéancier
- sur la situation des non titulaires
- sur le dispositif indemnitaire »